



Tarifs 2026

Tarifs fixés annuellement par arrêté du Conseil Départemental*

➔ **Accueil de Jour Thérapeutique « Le Castel »**

➔ **Accueil de Jour Itinérant**

Tarifs « Dépendance »*

- journée complète	GIR 1 ; 2	24,10 euros
- journée complète	GIR 3 ; 4	17,41 euros
- journée complète	GIR 5 ; 6	7,05 euros
- ½ journée	GIR 1 ; 2	12,05 euros
- ½ journée	GIR 3 ; 4	8,71 euros
- ½ journée	GIR 5 ; 6	3,53 euros

Tarifs « Hébergement »*

- journée complète avec repas	23,39 euros
- demi-journée avec repas	19,84 euros
- demi-journée sans repas	10,64 euros

Tarifs des moins de 60 ans* *(comprenant les dépenses d'hébergement et de dépendance)*

- journée complète avec repas	40,95 euros
- demi-journée avec repas	33,01 euros
- demi-journée sans repas	23,81 euros

Transport

- Frais de transport inclus pour GIR 1 à 6 (dans un périmètre limité).

Les Aides

- La structure a reçu l'habilitation à l'Aide Sociale par le Conseil Départemental de la Haute Vienne (permettant une aide sur les forfaits Hébergement et Repas).
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peut permettre de financer le tarif dépendance.
 - ♦ GIR 1 ; 2 ; 3 ; 4 : la fréquentation de l'Accueil de Jour peut être incluse dans le plan APA.
- Soutien financier possible des caisses de retraite

***Pour toute information complémentaire et demande d'admission vous pouvez nous contacter
au 05 55 33 99 00***

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

A l'admission, un projet personnalisé d'accompagnement est établi en fonction de l'état de santé de la personne soignée, de sa pathologie, de ses besoins et de ses attentes.

Le projet personnalisé d'accompagnement se fonde sur la réflexion d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée et nécessite l'adhésion et la participation de la personne accueillie et de ses proches. Une évaluation et un suivi réguliers des objectifs sont effectués.

Au-delà de la mise en place d'activités thérapeutiques adaptées aux souhaits et aux besoins de chacun, le projet personnalisé d'accompagnement représente une véritable démarche d'accompagnement du résident et des aidants, partenaires incontournables de la prise en soins.

La Coordination Médico-Sociale

Chaque médecin prescripteur (médecin traitant et/ou médecin spécialiste) est informé du suivi de son patient par l'envoi d'un projet personnalisé d'accompagnement.

Pour une bonne coordination et continuité des prises en charge des résidents et des aidants, des partenariats sont mis en place avec d'autres S.S.I.A.D., les associations d'aide à domicile, de téléassistance, les associations de familles comme France Alzheimer, le Centre Mémoire de Recherche et de Ressources, les consultations mémoire, l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée, l'UPSAV, les réseaux de soins, les hôpitaux de jour, le CHU et le CHS Esquirol, les services sociaux du Conseil Départemental, le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).